

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010

Présents : Mmes VIROULAUD, MOLLINE, ARSIGNY, CHARLESWORTH, MM. MINEUR, ROCHE, SANDEAU, BARTAL, GIRON, TIRARD-BOIS et BIOT.

Absents : Mmes DE LA IGLESIA et DUCHESNE et, MM. BARDE et CHRISTOFLOUR.

Il est donné lecture du précédent compte rendu et de la signature du registre des délibérations.

Avant d'ouvrir la séance, le maire transmet les remerciements de la famille MICHEL pour l'attention qui lui a été témoignée lors du décès de Monsieur Raoul MICHEL.

### DELIBERATION DEFINITIVE VENTE DES CHEMINS RURAUX A CHATAIGNIÈRE :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 24 novembre 2009, il avait été donné un accord de principe pour la vente de différentes portions de chemins ruraux sis Chataignière Nord à d'une part Madame CROZET Geneviève et d'autre part Monsieur et Madame FRIZZI Jean-Marie. L'enquête publique règlementaire a eu lieu du 12 avril 2010 au 26 avril 2010. Aucune observation n'ayant été inscrite, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette aliénation. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord définitif à l'aliénation de portions des chemins ruraux sis Chataignière Nord comme indiqué ci-dessous, rappelle que le prix de vente a été fixé à 0,30 € le m<sup>2</sup>, que tous les frais relatifs à ces aliénations sont à la charge des acquéreurs (géomètre, notaire,...) et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

\* 1<sup>ère</sup> portion au profit de Madame CROZET Geneviève : chemin rural limitrophe des parcelles cadastrées section AM n°468-192-194-196 pour une superficie de 5 ares 60

\* 2<sup>ème</sup> portion au profit de Monsieur et Madame FRIZZI Jean-Marie : chemin rural limitrophe des parcelles cadastrées section AM n°195-194-193-173-172-171 et 170 pour une superficie de 6 ares 40

3<sup>ème</sup> portion au profit de Monsieur et Madame FRIZZI Jean-Marie : chemin rural limitrophe des parcelles cadastrées section AM n°467-208-223-213-214-215-216-185(en partie)-186-187-188-189-190 et 191 pour une superficie de 10 ares 40.

### MISE EN LOCATION DE LA MAISON LEGUEE PAR MONSIEUR NICOT :

Madame le Maire propose que, compte tenu de la crise immobilière actuelle, de louer la maison léguée par Monsieur Nicot. Elle propose un loyer de 500 € mensuel. Au préalable, quelques menus travaux y seront réalisés.

### CARTE COMMUNALE :

Madame le maire indique qu'elle a eu la confirmation par le maître d'œuvre du projet qu'une nouvelle enquête publique aura lieu pour la carte communale de Saint Méard de Gurçon.

### STADE :

La commission Fédérale des terrains et infrastructures sportives de la fédération Française de Football s'est réunie le 20 avril 2010. Elle a confirmé le classement de notre stade en niveau 5.

### ANCIENS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES :

Le Président de la Section Vétérans de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Dordogne a fait parvenir en mairie par l'intermédiaire de Monsieur Stéphane SALIEN, chef du centre de secours de Saint Méard de Gurçon, un courrier référencé concernant le projet de loi relatif à l'allocation de fidélité. Madame le Maire en donne lecture au conseil municipal et s'engage à en discuter avec Monsieur le député Daniel GARRIGUE qu'elle doit rencontrer très prochainement.

### COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

- SSIAD : Il est donné lecture du compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010. Son rôle : la prise en charge se fait sur prescription médicale pour des personnes âgées de 60 ans et plus, malade dépendantes ainsi que des personnes handicapées. Ses missions : lors de l'évaluation établie par l'infirmière coordinatrice, les soins d'hygiène et de confort sont assurés par une équipe d'aides soignants afin d'éviter l'hospitalisation, de retarder la placement en institution, de prévenir la dégradation de l'état de santé de

l'usager pour favoriser le maintien à domicile avec la famille, de travailler en réseau avec les autres services et les libéraux.

- SMCTOM : un concours « marchons trions 2010 » sera organisé du 5 au 11 juillet 2010 sur quatorze communes adhérentes au syndicat.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Marathon du Gursonnais : Madame le maire donne lecture des remerciements de Monsieur Gérard BONNAMY et renouvelle ses félicitations à Régis GIRON qui est arrivé deuxième.

- Les Margoulliats du Gursonnais vous proposent de faire connaissance avec les correspondants sénégalais le vendredi 28 mai 2010 de 16 h 15 à 18 h 30 à l'école de Villefranche de Lonchat.

- Invitation à l'exposition dégustation dans les chais de château Laulerie (vignobles Dubard) le dimanche 6 juin 2010 à partir de 11 heures. Exposants : Ute Burger (sculpteur) et Peter Thomas (peintre).

- Invitation le 2 juin 2010 à partir de 18 heures au Fleix pour l'inauguration du pôle santé du Vignoble.

- Invitation du député Garrigue à une réunion sur l'examen du projet de réforme des collectivités territoriales le 29 mai 2010 à Lamonzie St Martin.

- Nomination de correspondants Erdf en cas de crise : Messieurs Jean Roche et Jean-Philippe BARTAL.

- Départ de Madame LEJARS Colette du logement de l'école à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Avant de clôturer la séance, la parole est donnée à chaque conseiller :

- Monsieur Régis GIRON demande quand la communauté doit venir faucher les accotements des routes car cela devient dangereux. Monsieur Mineur, délégué voirie auprès de la communauté des communes, indique que cela est prévu pour début juin et qu'au préalable les agents communaux faucheront les banquettes.

De plus, Monsieur Giron rappelle qu'il y a de nombreux nids de poule sur la voirie communale. Monsieur Mineur doit rappeler Monsieur BOIDE, président de ladite communauté pour exiger que les travaux soient terminés.

- Monsieur Philippe BIOT adresse en son nom et celui de ses trois collègues agriculteurs ses remerciements à l'ensemble des élus qui sont venus les soutenir devant le tribunal correctionnel de Bergerac.

- Monsieur Bernard TIRARD-BOIS rappelle qu'il faudra refaire la couverture du lavoir. Cela est déjà noté mais les employés municipaux doivent finir le jardin du souvenir au cimetière avant toute chose car il y a des demandes de concessions pour le columbarium.

- Monsieur Jean-Philippe BARTAL rappelle que des jeunes filles scouts doivent séjourner sur Saint Méard de Gurçon. Il y a lieu de définir les activités environnementales ou de solidarité qu'elles pourraient mettre en place pendant leur séjour : remise en état du dolmen à la « peyre plantade », nettoyage des « communs », sortir les abacs du ruisseau tord ....

D'autre part, Monsieur Bartal indique qu'il a demandé une étude pour installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.

-----

-